

Eau

Le Département de l'Eau met en œuvre plusieurs mesures qui font partie intégrante de la Stratégie Nationale de l'Eau publiée en 2009. Ces mesures, dont la réalisation s'étale sur la période 2010-2030, sont détaillées ci-après par finalité.

En matière de prévention des risques

- Renforcement du Plan national de protection contre les inondations, dans l'objectif de 20 sites protégés par an, soit par des mesures structurelles comme digues, barrages ou seuils, soit par des mesures non structurelles comme les systèmes de télémesure pour l'annonce et l'alerte aux crues, la délimitation des zones inondables et le développement des plans d'alerte et de secours
- Développement du plan de gestion des sécheresses par bassin hydraulique et des plans d'urgence associés, sur la période 2010-2012

Pour l'économie d'eau potable et d'eau industrielle

- Education et sensibilisation du public à l'économie d'eau, en relation avec l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), les concessionnaires et les Régies de distribution d'eau
- Lutte contre l'utilisation abusive de l'eau par la création de comités de vigilance, par l'installation de compteurs individuels, ou encore par la révision du système tarifaire, en relation avec l'ONEP et le Ministère de l'intérieur
- Lutte contre les pertes dans les réseaux de distribution d'eau potable, en relation avec l'ONEP et le Ministère de l'Intérieur, visant un rendement objectif de 80%
- Prise en compte des meilleures pratiques d'économie d'eau dans les normes de construction, en relation avec le Département de l'Habitat
- Investissements pour les économies d'eau dans l'industrie et incitations au recyclage de l'eau

Ces mesures devraient permettre d'économiser 120 millions de m³ d'eau par an avec un investissement de 6 milliards de dirhams.

Pour l'économie d'eau dans l'agriculture

- Généralisation des techniques d'irrigation localisée dans l'objectif d'un rythme de conversion de 40000 ha par an, jusqu'à l'horizon 2030
- Amélioration des rendements des réseaux d'adduction vers les périmètres irrigués
- Promotion de la gestion participative en irrigation en impliquant les associations locales et les services régionaux
- Réajustement tarifaire de l'eau d'irrigation par adoption d'une tarification basée sur un comptage volumétrique
- Encadrement et sensibilisation des agriculteurs pour l'adoption des techniques modernes de l'irrigation et pour les techniques d'économies d'eau

Ces mesures, réalisées en concertation avec le Département de l'Agriculture, devraient permettre d'économiser 2,4 milliards de m³ d'eau par an avec un investissement de 26 milliards de dirhams.

Relativement aux infrastructures hydrauliques

- Réalisation de barrages (59 grands barrages sur la période 2008 – 2030 et 1 millier de petits et moyens barrages à l'horizon 2030)
- Adaptation des outils de gestion des barrages aux effets des changements climatiques, notamment les fortes précipitations
- Renforcement de l'entretien des infrastructures hydrauliques existantes et des interconnexions des systèmes hydrauliques
- Transfert d'eau Nord-Sud pour le soutien du développement socioéconomique des bassins de Bouregreg, Oum Er Rbia et du Tensift (1^{ère} phase : 400 Mm³/an à partir du Sebou, 2^{ème} phase : 400 Mm³/an à partir du Loukkos-Laou – période 2011-2030)
- Programme de protection des bassins versants à l'amont des barrages, en relation avec le Département de l'Agriculture, à l'horizon 2030
- Programme de protection et reconstitution des nappes souterraines, sur la période 2009-2015
- Programme de sauvegarde des sources, à l'horizon 2020
- Programme de protection des zones humides et lacs naturels, à l'horizon 2020

Pour la mobilisation de ressources en eau non conventionnelles

- Développement d'usines de dessalement de l'eau de mer utilisant l'énergie solaire ou éolienne et permettant de mobiliser 400 millions de m³ par an, en fonction des résultats des études de planification en cours par les différents intervenants (réalisations à Laayoune et Agadir en 2009 ; nouvelles usines d'ici à 2030 pour : Tiznit- Sidi Ifni, Chtouka, Essaouira, Safi, El Jadida, Casablanca, AL Hoceima et Saida ; déminéralisation des eaux saumâtres à Bou Areg & Sahel)
- Réutilisation des eaux usées, avec un potentiel de 300 millions de m³ par an, à l'horizon 2030
- Projets de collecte des eaux de pluie, à lancer sur la période 2010-2030

Concernant certains aspects institutionnels :

- Renforcement de la responsabilité des Agences de Bassin Hydraulique dans la gestion des nappes et généralisation des contrats de nappe
- Apurement de la situation juridique du Domaine Public Hydraulique et amélioration des procédures d'octroi des autorisations de son utilisation, d'ici à 2012
- Renforcement du rôle de la police des eaux, par renforcement du système de contrôle et sanctions, notamment en cas de surexploitation des nappes et dans le contrôle du Domaine Public Hydraulique